

SÉANCE DU 7 AVRIL 2017

Ordre du jour :

- **Urbanisme**
- **Délibération pour refixer l'indemnité du Maire et des adjoints, suite à la nouvelle réglementation en vigueur**
- **Vote des subventions 2017**
- **Admission en non-valeur**
- **Attribution de l'appartement n° 5 – Résidence du Bourg**
- **Validation du projet d'extension du Bar à Thym et dépôt de permis**
- **Permanences du bureau de vote**
- **Questions diverses**

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le vendredi 7 avril 2017 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Cédric ROMAND, Jacques VUICHARD, Anne-Marie BAUDET, Jacques MENU, Véronique LEGENDRE, Jean-Claude TIMMERMAN, Laëtitia SEBERT, Lydie GALL, Thierry MERLE, Patrice GAILLARD, André MORARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absent excusé : Karine VEYRAT (a donné pouvoir à Laëtitia SEBERT), Philippe NAVET (a donné pouvoir à André MORARD)

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommée secrétaire de séance : Lydie GALL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du vendredi 09 mars 2017.

URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

DELIBERATION POUR REFIXER L'INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS, SUITE A LA NOUVELLE REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée de la circulaire préfectorale du 10 mars 2017 concernant certaines modifications relative aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux.

Cette circulaire indique que les délibérations indemnitaires faisant référence à l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique ne sont plus valables car cet indice n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2017. Il a été revalorisé à l'indice 1022.

La délibération n° 17-2014 du 11/04/2014 de la commune de Minzier faisant référence à cet indice n'est donc plus valable, il y a donc lieu de reprendre une délibération.

Monsieur le Maire propose de garder les taux déjà en vigueur, c'est-à-dire :

- Pour le maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Pour les quatre adjoints : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Après délibération, le Conseil municipal par 14 voix pour et une abstention,

- **approuve** ces deux taux,
- **décide** d'appliquer ces deux indemnités

VOTE DES SUBVENTIONS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Union bouliste :	200 €
Les Barracoins :	250 €
On s'bouge :	200 €
Foyer socio-éducatif du collège du Val des Ussets :	250 €
Stimul'Ussets :	100 €
Protection Civile Frangy (sous réserve):	150 €
C.A.U.E. :	84 €
Bibliothèque associative :	950 €
Ligue contre le cancer :	200 €
Alzheimer Haute-Savoie :	200 €
Téléthon'Ussets :	150 €
APE du Triolet	200 €
Graine d'amis	100 €
UFOVAL	150 €
ASJ Athlé	100 €
Club Gym Genevois	80 €
De l'Ombre à la Lumière (malvoyants)	50 €
Mission Locale du Genevois	150 €

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une facture d'eau de 2014 au nom de l'Auberge du Bar à Thym d'un montant de 347.45 € reste impayée, et que des loyers de 2014 d'un montant total de 2 355.97 € au nom de M. SERRAVALLE Franck demeurent également impayés.

Suite au jugement en date du 17/02/2017 prononçant la faillite personnelle de M. SERRAVALLE Franck, la trésorerie demande au Conseil Municipal de bien vouloir effacer ses dettes qui sont irrécouvrables.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'annuler la dette de M. SERRAVALLE Franck en son nom propre et pour l'Auberge du Bar à Thym, soit 347.45 € sur le budget eau M49, et 2 355.97 € sur le budget principal M14.
- dit que les crédits seront inscrits en dépenses aux budgets 2017 de la commune.

ATTRIBUTION DE L'APPARTEMENT N° 5 – RESIDENCE DU BOURG

Monsieur Patrice GAILLARD informe les élus que les personnes intéressées par l'appartement n°5 se sont désistées. Il ajoute que le logement sera libre dès le 1er mai prochain, que de nouvelles recherches sont lancées et qu'une nouvelle visite est prévue ce mardi 11 avril. Le conseil municipal sera tenu informé des suites de ce dossier.

VALIDATION DU PROJET D'EXTENSION DU BAR A THYM ET DEPOT DE PERMIS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de l'extension et réaménagement de locaux communaux, la création de deux logements, d'un commerce et l'extension de l'auberge du bar à Thym et de la chocolaterie.

Il rappelle également à l'assemblée que suite à sa séance du 09 décembre 2016, le conseil municipal a approuvé l'étude de faisabilité.

Suite à la présentation du projet d'extension du Bar à Thym Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la demande de permis de construire pour instruction du dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire et à envoyer tous les documents aux administrations concernées.

PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE

ELECTIONS PRESIDENTIELLES		
	Dimanche 23 avril	Dimanche 07 mai
De 8h à 10h15	Anne-Marie BAUDET Cédric ROMAND Thierry MERLE	Cédric ROMAND Thierry MERLE Philippe NAVET
De 10h15 à 12h30	Lydie GALL Jean-Claude JACQUET Patrice GAILLARD	Lydie GALL Jean-Claude JACQUET Patrice GAILLARD
De 12h30 à 14h45	Philippe NAVET Jacques VUICHARD Jacques MENU	Laëtitia SEBERT Jacques VUICHARD Jacques MENU
De 14h45 à 17h00	Laëtitia SEBERT Anne-Marie BAUDET Jean-Claude TIMMERMAN	Laëtitia SEBERT Jean-Claude TIMMERMAN André MORARD
De 17h à 19h00	Véronique LEGENDRE Bernard CHASSOT André MORARD	Véronique LEGENDRE Bernard CHASSOT Patrice GAILLARD

QUESTIONS DIVERSES

Acquisition d'une bande de terrain le long de la RD992 : Dans le cadre du projet du prolongement des trottoirs depuis l'impasse du Champ de Beau jusqu'au lieudit « Châtelard », Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu d'acquérir des consorts VEYRAT une bande de terrain de 2 mètres de large située le long de la RD992, soit 245 m2 tirés de la parcelle C862 et 359 m2 tirés de la parcelle C1046 lieudit « Champs de Beau Nord ».

Il précise que le prix de vente proposé est de 1 € le m2, auquel s'ajouteront les frais notariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Valide**, à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir des consorts VEYRAT, les 245 m2 tirés de la parcelle C862 et les 359m2 tirés de la parcelle C 1046, au prix de 1 € le m2 ; étant précisé que les frais notariés seront à la charge de la commune.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette transaction.

Trottoir du « Châtelard » au « Champs de Beau » et changement du réseau eau potable lieudits « Châtelard » et « Epanezet » : Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal trois devis pour la création d'un trottoir du « Châtelard » au « Champs de Beau » et le changement du réseau eau potable à « Epanezet » et au « Châtelard » soit :

Entreprises	Trottoir du « Châtelard » au « Champs de Beau »	Changement réseau AEP à « Epanezet »	Changement réseau AEP au « Chatelard »
VUACHE BTP Savigny	41 774,00 € HT	52 440,16 € HT	77 847,07 € HT
SAS CHALLANSONNET Minzier	36 641,00 € HT	47 488,49 € HT	70 435,61 € HT
BORTOLUZZI SAS Metz Tessy	40 978,50 € HT	52 895,00 € HT	78 531,50 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les trois lots à l'entreprise CHALLANSONNET, à savoir : **le Trottoir du « Châtelard » au « Champs de Beau » pour un montant de 36 641,00 € HT – le changement du réseau AEP à « Epanezet » pour un montant de 47 488,49 € HT et le changement du réseau AEP au « Châtelard » pour un montant de 70 435,61 € HT** et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite des opérations.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police.

Participation MJC DU VUACHE : Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention entre les communes partenaires et la MJC du Vuache et précise que 73 Minziérois ont adhéré à la MJC du Vuache en 2016. Il indique que le montant de la participation de la commune de Minzier pour l'année 2017 est de 9 182 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la participation 2017 qui s'élève à 9 182 € pour la commune de Minzier et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir établir le mandat s'y rapportant. Les crédits budgétaires ont été inscrits au budget 2017.

Création d'une sortie du parking communal au-dessus de l'église : Monsieur le Maire rappelle aux élus la proposition d'acquisition de la servitude de passage (canalisations + piétons) sur la parcelle B 1612, entre le parking au-dessus de la mairie et l'impasse Coquati. Il annonce que le prix proposé a été fixé à 95 € le m2 pour une superficie de 72 m2. Il précise également qu'il s'agit ici d'un agrandissement d'un parking appartenant au domaine public de la commune et non au domaine public routier de la commune (car c'est un parking hors voirie). Par conséquent une enquête publique n'est pas nécessaire ; il ne s'agit pas de la création d'une voie de circulation. Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur le prix fixé par les deux parties.

Pose d'un lampadaire lieudit « Ballon » : Le Conseil Municipal juge qu'un lampadaire supplémentaire n'est pas nécessaire

Projet sécurisation de la RD 992 : le projet estimé à 1 million d'euros a été soumis aux élus.

Goudronnage chemin de l'Ougine : les travaux ont été exécutés

Coupe de bois à la « Pierre 33 » : les travaux ont commencé.

Les fossés ont été refaits par les employés communaux de MINZIER, MARLIOZ et CHAVANNAZ.

Proposition d'acquisition de l'ancien hangar communal : suite au courrier de Monsieur Robert GIROD, le conseil demande à Monsieur GIROD de faire une proposition de prix d'acquisition.

Les jardins de la Balme de Sillingy : un nettoyage a été effectué lundi dernier. Les jardins devraient s'agrandir et un jardin aquatique est en cours d'élaboration.

Camion PIZZA : dès le 19 avril prochain et tous les mercredis, le camion Pizza «Pizza Nath» s'installera au garage communal route de la Fruitière.

CCUR (Communauté de Communes Usse et Rhône)- pôle social/enfance :

- ♣ Centre de loisirs « le Triolet » : projet de mise en place d'un ramassage à la sortie des écoles voisines le mercredi à 11 h 30 ce qui donnerait un nouvel élan aux effectifs au centre de loisirs le mercredi après-midi
- ♣ Bus KARAPAT: en plus du service halte-garderie sur les communes de CHILLY et MINZIER, le bus KARAPAT a pour projet de s'installer sur les communes de CLERMONT EN GENEVOIS, ELOISE, et ANGLEFORT.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.